



Préserver et valoriser les paysages des côtes-du-rhône

Viticulture Le syndicat général des côtes-du-rhône mobilise les vignerons, les collectivités et les organismes qui maillent son territoire autour d'une charte paysagère et environnementale.

CONTEXTE

Dans le cadre d'un partenariat entre le syndicat général des côtes-du-rhône et *Midi Libre*, nous vous proposons ce jeudi un article sur cette appellation. La structure vient ainsi de présenter sa charte paysagère et environnementale à l'ensemble des acteurs du territoire.

Agir de façon concrète pour protéger les paysages et l'environnement. Tel est l'objectif du syndicat des vignerons des côtes-du-rhône en présentant, ce jeudi 2 juillet, à Séguret (Vaucluse), sa charte paysagère et environnementale aux vignerons, collectivités, élus et organismes du territoire.

Depuis de nombreuses années, le syndicat général des côtes-du-rhône et l'ensemble des vignerons s'at-

tachent en effet à défendre leur terroir. Ceci pour en préserver l'harmonie et le potentiel de production dans une région où l'extension urbaine, l'accroissement des infrastructures ou encore le développement des industries sont relativement forts.

« *Mais aujourd'hui*, explique Philippe Pellaton, président du syndicat général, *il faut être force de proposition pour préserver en amont les ressources naturelles et la biodiversité des vignobles, gérer l'identité viticole et rurale, valoriser l'activité par le tourisme et la communication...* » Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la stratégie choisie a consisté à mettre en œuvre une démarche de charte paysagère et environnementale, qui a déjà fait ses preuves dans d'autres vignobles.

Pour cela, le syndicat s'est appuyé sur sa commission défense et valo-



Le territoire des côtes-du-rhône propose une grande diversité de paysages.

Photos DR

risation des terroirs et un comité de pilotage spécifique. Il s'est fait accompagner par le cabinet d'études Territoires & Paysages, basé à Avignon, et a recruté une chargée de mission. Le projet a pu aboutir grâce au soutien de FranceAgriMer, de l'Institut français de la vigne et du vin (IFV), mais aussi des régions Paca et Rhône-Alpes.

La première phase a consisté à réaliser une étude paysagère et environnementale qui a débuté en janvier 2014. Son objectif était de faire un état des lieux des paysages et de leur qualité à grande échelle, mais aussi à une échelle plus fine, au travers de seize unités paysagères viticoles homogènes. Elle avait également pour but de recenser toutes les démarches en cours sur le

territoire (lire ci-dessous l'exemple du Clos de Taman), de faire le point sur les pratiques viticoles et leurs impacts sur l'environnement, négatifs comme positifs. Cette étude a donné lieu à la réalisation d'un livre, *Paysages et environnement des Côtes du Rhône*, publié en juillet 2015.

Apporter des solutions concrètes

L'étude paysagère était un préalable indispensable à la seconde phase de la démarche : rédiger un cahier d'actions et de recommandations pour apporter des solutions, individuelles ou collectives, concrètes et applicables sur le terrain. Plusieurs thématiques, jugées comme prioritaires, ont été retenues :

- La valorisation des pratiques culturelles durables en soutenant les actions favorables à l'environnement comme l'enherbement des tournières, l'aide à la conversion en agriculture biologique, la mise en place de mesures agroenvironnementales et climatiques (Maec)...

- L'adaptation du matériel agricole aux nouvelles pratiques en incitant, notamment, sur la création d'aires de lavage et de remplissage collectives.

- Le maintien des structures végétales caractéristiques du vignoble, en favorisant l'entretien et la plantation d'essences végétales locales.

- La valorisation du paysage viticole et de son environnement dans les politiques touristiques, en travaillant plus particulièrement sur la

signalétique dans le vignoble et les circuits viticoles.

- La valorisation du petit patrimoine bâti grâce à des aides techniques et financières pour la restauration, en particulier, des murets et mazets.

- La gestion des abords des bâtiments viticoles en donnant des pistes de réflexion quant au choix des végétaux à utiliser, en fonction des accès, identification des aires d'accueil...

- La protection et la gestion des terroirs en faisant valoir les terres AOC dans les documents d'urbanisme et en gérant les interfaces entre les villes et les vignes.

- Et l'information, la sensibilisation et la formation des professionnels, élus et techniciens à la connaissance, communication et transmission de ce patrimoine reconnu et apprécié par tous.

Une charte pour s'engager

Pour finaliser la démarche, la rendre cohérente et opérationnelle sur l'ensemble du territoire, il est donc proposé à tout opérateur du vignoble (vigneron, syndicat local, cave coopérative...) mais aussi à toute mairie, collectivité territoriale, administration... qui le souhaite, de signer la charte paysagère et environnementale des côtes-du-rhône. La charte a pour rôle à la fois de marquer l'identité des appellations côtes-du-rhône et de donner les grands axes de développement de celles-ci. L'ensemble des structures locales pourront s'y référer lors de la mise en place d'un projet. Les nouvelles démarches, tout en conservant leur spécificité et leur individualité, pourront ainsi s'inclure dans le territoire plus grand dont elles font partie : le vignoble des côtes-du-rhône.

► **Renseignements :** syndicat general des côtes-du-rhône, tel 04 90 27 24 24
Site www.syndicat-cotesdurhone.com



« Nous sommes fiers de la restauration du Clos de Taman »

Jocelyn Sigaud, vice-président de la cave coopérative Laudun-Chusclan vignerons, explique les raisons d'un tel projet.

« Parmi les différentes actions menées dans le cadre du Pôle d'excellence rurale, nous sommes particulièrement fiers de la restauration du Clos de Taman. Ce projet est né il y a une quinzaine d'années. Il a fallu préparer le site, c'est-à-dire défricher et travailler le sol, mais aussi replanter les pieds de vignes. Ces premières phases ont duré près de cinq ans. L'ensemble du projet a été réalisé grâce à un investissement fort des viticulteurs. En effet, les vigneron

s ont participé à la réalisation d'un vignoble vitrine qui s'est matérialisé par la plantation de vignes, d'aménagements de points de vue, de végétalisation des sentiers ainsi que de la mise en valeur et la restauration du petit patrimoine tels que les murets et les mazets par exemple. Ce beau projet, au sein duquel se sont investis de nombreux partenaires, a nécessité neuf ans de travail et a abouti à l'élaboration d'une nouvelle cuvée: Clos de Taman. »

► **Partenaires:** cave coopérative Laudun-Chusclan vigneron

s, conseil général du Gard, chambre d'agriculture du Gard, Agence de développement économique du Gard rhodanien, Comité départemental du tourisme du Gard, mairie de Laudun, communauté d'agglomération du Gard rhodanien



■ Philippe Pellaton (président), Grégory Brunel et Jocelyn Sigaud (vice-présidents) de la cave Laudun-Chusclan vigneron



■ Pour présenter ses paysages, le syndicat général a édité un livre à partir du diagnostic réalisé par le cabinet Territoires & Paysages.



■ Le village de Saint-Maurice-sur-Eygues entouré de vignoble.